

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 5 décembre 2016

M. Pierre Méthé, Secrétaire par intérim de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3867-2013.

Dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro.
Phase 3.

Réponse aux commentaires B-0157 du 1^{er} décembre 2016 de Gaz Métro sur la demande d'intervention et le budget de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.).

Monsieur le Secrétaire par intérim,

Par la présente, l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* répondent aux commentaires B-0157 du 1^{er} décembre 2016 de Gaz Métro sur les demandes d'intervention et les budgets en phase 3 du présent dossier.

En réponse à Gaz Métro, nous soumettons respectueusement que la demande d'intervention logée par SÉ-AQLPA en Phase 3, portant la cote C-SÉ-AQLPA-0029 du 23 novembre 2016, vise la totalité de la Phase 3. En effet, la description de l'intervention qui y figure vise à la fois les sujets A et B de cette Phase 3, compte tenu de l'état actuel des informations mises en preuve par Gaz Métro.

Le budget C-SÉ-AQLPA-0030 ne concerne toutefois que le sujet A de la Phase 3, tel que requis par la Régie dans sa décision procédurale D-2016-169, au paragraphes 51-52.

Nous soumettons par ailleurs que les aspects indiqués par Gaz Métro en page 2 de sa lettre B-0157 du 1^{er} décembre 2016 quant à la portée des interventions du ROÉÉ, de OC et de UC sont tout à fait pertinents en Phase 3. Il s'agit d'éléments directement reliés aux considérations que

nous abordons dans notre propre demande d'intervention, à savoir que **ce sont nécessairement les coûts marginaux à long terme (pendant la durée estimée de maintien du nouveau client ou de la nouvelle charge)** qui doivent être pris en compte, contrairement à l'approche de Black & Veatch. Si ces coûts marginaux progressent selon une courbe en escalier tel que le soumettent Black & Veatch, alors l'exercice, en la présente Phase 3 du présent dossier, devrait permettre de développer une méthode pour identifier, pour chaque projet de développement de marché ou d'addition au réseau, **où se situe spécifiquement la « marche suivante » (et quel est le coût marginal lorsque l'on se situe en-deçà de la « marche » et quel est ce coût marginal lorsque l'on dépassera cette « marche »)**. La durée de vie des extensions de réseau (et l'impact de leur réévaluation à la baisse, en fonction aussi d'une potentielle électrification de la charge de chauffage québécoise en substitution des exportations d'électricité) de même que les intrants et paramètres utilisés par Gaz Métro permettent une évaluation juste des revenus et des coûts associés à un projet font partie des éléments pertinents à l'étude en Phase 3 du présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Monsieur le Secrétaire par intérim, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les participants, par le Site Internet de la Régie.